

AVIS SUR

**LA DECISION MODIFICATIVE N° 3
DE L'EXERCICE 2007**

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 5 décembre 2007

Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT

AVIS DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DU LIMOUSIN

DECISION MODIFICATIVE N°3
DE L'EXERCICE 2007

En application de l'article 25, de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du Conseil Régional du LIMOUSIN a saisi, pour avis, le Conseil Economique et Social Régional du LIMOUSIN, sur les « documents budgétaires » qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional.

Après présentation de ces documents par M. Maurice BORDE, Directeur Général des Services, devant l'ensemble des commissions du Conseil Economique et Social Régional (CESR), la commission n° 5 " Finances et planification " du CESR, réunie le 29 novembre 2007, vous propose l'avis suivant.

ACTIONS STRATEGIQUES

I. ACTIVITE DE LA REGION EN MATIERE D'EVALUATION

- **Evaluations réalisées depuis novembre 2006**

Le **CESR** approuve la démarche d'évaluation des politiques publiques régionales. Si des points forts sont relevés, ces évaluations permettent de mettre en évidence des marges de progression. Le **CESR** s'interroge sur les mesures qu'entend prendre la Région pour en tenir compte en vue d'une amélioration de ses politiques.

Compte tenu de leur coût, le **CESR** considère que ces évaluations se doivent d'être performantes – étant entendu que le cahier des charges initial est supposé avoir été rédigé de façon suffisamment précise.

A propos de **l'évaluation en continu de la Charte Forestière de Territoire du PNR Périgord-Limousin**, le **CESR** prend note des insuffisances relevées de ce dispositif auquel il aurait préféré un « Plan de Développement de Massif » à l'efficacité technique supérieure.

Concernant **l'évaluation de la contractualisation avec les Pays en Limousin**, le **CESR** regrette l'absence de réflexion et de propositions sur l'évolution de leurs périmètres. Il préconise d'introduire plus de souplesse dans le dispositif afin de dépasser les limites administratives, parfois contraignantes pour la réalisation des projets.

Le **CESR** s'inquiète du manque de lisibilité des Pays, parfois perçus comme une nouvelle structure institutionnelle. Il rappelle qu'il devait s'agir de lieux favorisant l'émergence de projets selon des périmètres adaptés.

Par ailleurs, le **CESR** regrette les dysfonctionnements des conseils de développement qui ne permettent pas aux différents acteurs socioprofessionnels de jouer pleinement leur rôle et de faire des Pays de véritables outils de développement des territoires, notamment en matière forestière et agricole.

Le **CESR** suggère la rédaction d'un cahier des charges à destination des animateurs des conseils de développement afin d'en améliorer la représentativité et le fonctionnement démocratique.

Le **CESR** souhaite être destinataire du rapport d'évaluation relatif aux Pays en vue d'un examen par ses commissions.

- **Evaluations engagées et en préparation**

Le **CESR** approuve le lancement d'une **évaluation des organismes et réseaux du Massif Central** et note avec un vif intérêt le fait que la Région Limousin soit chargée de ce dossier.

II. AGENCE DE VALORISATION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE EN LIMOUSIN :

Le **CESR** demande à ce que tout soit mis en œuvre pour aboutir à une valorisation plus efficiente des résultats de la recherche et à un rapprochement entre le monde de la recherche et le monde économique.

Conscient du risque de redondance avec les structures déjà existantes, le **CESR** formule le vœu que la création d'une agence *ad hoc* permettra une clarification des rôles des différents intervenants dans ce domaine.

Le **CESR** s'interroge sur la justification du statut associatif retenu plutôt qu'un Groupement d'Intérêt Public. Il attire, en outre, l'attention de l'exécutif régional sur les risques qui pourraient peser sur lui du fait du cumul des responsabilités d'administrateur et de financeur. Le **CESR** se demande, par ailleurs, quel sera le coût d'une telle agence et souhaite connaître le montant de la participation financière de la Région.

Le **CESR** aurait aimé que la composition du conseil d'administration fasse l'objet d'une plus large consultation afin d'assurer une meilleure représentativité des forces vives de la région, notamment les étudiants, les enseignants, les organisations syndicales...

Enfin, le **CESR** formule un certain nombre d'observations sur le projet de rédaction des statuts :

- parler d'autonomie plutôt que d'indépendance financière des départements (article 3) ;
- harmoniser l'appellation de la structure dans le document (agence / association) ;
- revoir la composition des fonds de réserve (article 13) ;
- parler des organisations plutôt que des fonctions dans la composition du conseil d'administration (article 16).

Le **CESR** suggère la mise en place d'un dispositif d'évaluation des actions de cette structure afin de mesurer les retombées de sa création.

FORMATION, CULTURE ET SPORT

PROLONGATION DE L'AVENANT AU SECOND CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Le **CESR** envisage prochainement de se pencher sur les incidences en Limousin de la loi Libertés et Responsabilités des Universités.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AMELIORATION DES DESSERTES DE LA LIGNE BORDEAUX-LIMOGES-GUERET-LYON : SIGNATURE DES CONVENTIONS ENTRE LA SNCF ET LA REGION

Le **CESR** encourage la Région Limousin et ses partenaires à développer l'approche interrégionale de l'offre de transport ferroviaire pour une meilleure continuité territoriale. Il espère que cette liaison, d'intérêt national, bénéficiera dorénavant d'une politique commerciale plus offensive de la part de la SNCF et demande en particulier la réactivation de la desserte de nuit.

Dans une logique de développement durable et de promotion d'axes alternatifs fret-voyageurs, le **CESR** propose, par ailleurs, que soit envisagé un projet d'électrification de la ligne jusqu'à Lyon, dans la continuité de la modernisation de la section Limoges-Guéret.

ACTIVITE TER EN LIMOUSIN

A mi-parcours, la Région propose de revenir sur certains aspects techniques et financiers de la convention. Compte tenu des bons résultats de l'activité TER, le **CESR** trouve légitime que la Région demande un rattrapage et une réévaluation de l'actualisation forfaitaire des recettes annuelles pour la période 2007-2011.

Le **CESR** prend acte du choix de la Région d'intégrer dans le périmètre conventionnel les relations TER Limoges-Guéret et Limoges-Périgueux - liaisons auparavant assumées par la SNCF dans le cadre de ses obligations de service public et d'aménagement du territoire. Le **CESR** craint que ce transfert n'aboutisse à des découpages de liaisons d'intérêt national.

De façon générale, le **CESR** en appelle à l'élaboration d'un véritable « plan de développement du TER Limousin » – comme il l'a déjà suggéré dans une contribution récente à propos de la ligne Limoges-Angoulême¹.

Enfin, le **CESR** demande à être systématiquement destinataire du Rapport annuel d'activité TER qui devrait, d'ailleurs, faire l'objet, chaque année, d'un examen devant le Comité régional des Partenaires du Transport Public.

REFORME DU REGLEMENT DE L'AIDE REGIONALE AU LOGEMENT SOCIAL

Cette réforme contribue à une meilleure prise en compte des critères environnementaux, dans l'esprit du développement durable prôné dans « l'agenda 21 » de la Région et dans les travaux conduits par le **CESR**².

Il est toutefois regrettable que le niveau d'exigence retenu en matière de performance énergétique dans les constructions neuves soit inférieur à la Réglementation Thermique 2005.

¹ « TER sans frontière : pour une dynamique interrégionale des liaisons ferroviaires Limousin – Poitou Charentes », Avis commun aux CESR du Limousin et de Poitou-Charentes, octobre 2007.

² « Valorisation des énergies renouvelables en Limousin », autosaisine du CESR Limousin, 2006.

ECONOMIE ET EMPLOI

PROJET DE CONVENTION REGIONALE DE PARTENARIAT RELATIVE A LA SECURITE ET A LA SANTE AU TRAVAIL

Le **CESR** aurait aimé être associé à une réflexion préalable à la signature d'une convention entre la Région et la CRAMCO (Caisse Régionale Assurance Maladie du Centre Ouest).

Il espère qu'une telle démarche permettra de fédérer les actions des divers organismes intervenant déjà dans ce domaine.

RESSOURCES HUMAINES

Le **CESR** souhaiterait disposer d'informations sur le devenir des contrats aidés pour les intervenants dans les lycées en maintenance informatique (conditions de pérennisation des postes, répartition dans les établissements, possibilités de titularisation des agents, articulation avec le service informatique de la Région...).

RAPPORT GENERAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3

Même si cette Décision Modificative est particulièrement modeste en termes de masses financières, le **CESR** en apprécie la présentation qui rend compte, entre autres, de la notion de prélèvement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Le **CESR** encourage le projet de la Région tendant à revenir à un vote du Budget Primitif à la fin de chaque année afin de permettre une meilleure lisibilité de l'exécution budgétaire.



- VOTE EN SEANCE PLENIERE DU 5 DECEMBRE 2007 -

Pour	63
Contre	0
Abstention	1 (le représentant de la CODERPA)

CET AVIS A ETE ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

INTERVENTIONS PRONONCEES LORS DE LA SEANCE PLENIERE

**Intervention de M. Bernard. LACORRE,
représentant la Chambre Régionale de l'Economie Sociale**

*(A propos du dossier proposé à la séance plénière du Conseil Régional du 13 décembre 2007 relatif au **coût de fonctionnement de la salle d'assemblée en cas d'ouverture les dimanches et jours fériés.**)*

Pour avoir utilisé ces locaux à diverses reprises pour des colloques, tables rondes, congrès, AG, réunions ou regroupements divers, je me sens autorisé à dire que le Conseil Régional du Limousin se prépare à faire de fausses économies. En pensant particulièrement à 2 exemples d'associations utilisatrices de ces lieux : une culturelle (CRSL : Regards Croisés sur le Sport en Limousin), l'autre humanitaire (ATD – Quart Monde), -qui seraient allées voir ailleurs si leur accueil avait été payant – je propose que soit donné l'avis suivant :

« Considérant que la plupart des associations qui demandent à se réunir en fin de semaine à l'Hôtel de Région, n'ont pas pour objectif de réaliser des profits mais plutôt d'accueillir dans de bonnes conditions matérielles et financières leurs participants, invités ou conférenciers, de notoriété régionale, nationale, voire internationale, à meilleur coût, le CESR souhaite que le Conseil Régional puisse envisager, comme le permet le plan comptable, que tout ou partie des factures des prestations soient abandonnées au profit des locataires sous forme de dons, selon les moyens financiers du demandeur et l'intérêt général, social, culturel, humanitaire de la manifestation accueillie. »

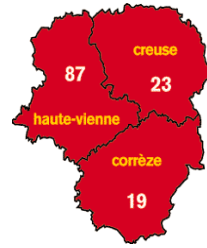
J'apprécierais, qu'en vos qualités, vous souteniez cet avis.

Par avance, je vous en remercie.



COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN

24, rue Charles Michels
87039 LIMOGES CEDEX
Téléphone : 05.55.79.52.47
Télécopie : 05.55.33.42.58
E mail : limousin@cgt.fr



SEANCE PLENIERE DU CESR le 5 décembre 2007
INTERVENTION GROUPE CGT - DM 3
Présentée par Roger GORCE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Cette intervention de notre groupe reprendra à certains éléments que nous avons développés lors des 2 réunions préparatoires à l'élaboration de l'avis de cette DM3.

Plusieurs sujets ont donné lieu à de larges échanges, ils continueront à n'en pas douter, d'agrémenter nos futurs débats. C'est le cas des politiques contractuelles liées aux pays, à la structuration de ces derniers, à la motivation même de leurs existences, mais j'y reviendrai.

A propos des évaluations :

Il s'agit apparemment d'une démarche qui se généralise. Cela peut paraître logique, mais n'est-ce pas là une élégante manière pour l'exécutif de se dédouaner en fonction des choix opérés ou pas, en fonction de la teneur de la critique ou du satisfecit ?

La confiance n'excluant pas le contrôle, peut-être le CESR pourrait-il être plus souvent sollicité pour jeter un regard en amont et pas seulement en aval des décisions prises ?

A propos de la contractualisation des pays :

il semble que tout a été dit ou presque. Notre organisation syndicale n'a d'ailleurs pas attendu cette évaluation pour porter un regard critique tant sur l'objectif que sur la méthode, tout en faisant part de nos propositions en matière de nécessaires cohérences économiques sociales qui devraient guider ces découpages territoriaux. Il aura même fallu insister pour avoir la charte de chaque pays, mais nous n'avons pas encore à ce jour la composition des Conseils de Développement de chacun d'entre eux, pas plus que nous n'avons de détail sur les projets et leur évolution. Pourtant nous constatons au fil des commissions permanentes les sommes qui y sont consacrées (par exemple : 470 000 € le 22 novembre dernier, ce qui n'est pas négligeable).

Si nous avons été entendus en commission sur la souplesse que devraient requérir ces découpages et leurs caractères évolutifs dans le temps, en fonction des projets mis en débat et menés à leurs termes; en revanche, nous n'avons pas eu d'écho favorable sur notre revendication essentielle des moyens (en heure, en temps, en rémunération) nécessaires à l'expression de la démocratie - Certes la loi n'y répondait pas non plus, mais ne devons-nous pas faire évoluer ce concept citoyen ?

Nous nous interrogeons tout de même sur l'absence systématique de réflexion sur le rôle des Services Publics et leurs nécessaires maintiens pour les populations dans nos bassins de vie à dominante rurale ! Pour éviter d'épiloguer sur les pays nous réitérons notre proposition, mainte fois évoquée et argumentée en bureau, d'un travail avec la commission, voire les commissions concernées, car il s'agit bien d'un sujet transverse.

Pour mieux conforter notre requête. Je citerais le Président Savy qui en janvier 2004 constatait "*l'incohérence de certains périmètres d'études qui sautaient aux yeux*". Mais encore je le cite toujours : "*Il suffit de jeter un rapide coup d'œil pour constater que les périmètres des pays suivent quasiment les contours des cantons, ne franchissant presque jamais les frontières des départements et encore moins de la région*"... Et pour mieux enfoncer le clou, il disait : "*Le processus sera long, les territoires limousins ont appris tardivement à travailler ensemble, à dépasser les limites administratives, cantonales et départementales*".

Il est vrai qu'à l'époque le débat sur les Conseils Généraux battait son plein. Qu'il y a et qu'il y aura toujours des querelles de féodalités et de pouvoirs. Ce n'est pas le très controversé rapport ATTALI qui permettra de tempérer les ardeurs.

Bref, nombreux sont les décideurs qui ont compris comment le robinet à finances fonctionnait : peu importe si les populations n'en retrouvent pas les retombées.

A propos de l'agence de valorisation de la recherche universitaire en Limousin :

Nous n'évoquerons pas ce sujet sans rappeler notre désaccord avec la loi Pécresse liée à l'autonomie des Universités. L'action du 20 novembre dernier a d'ailleurs prouvé que l'avenir de nos jeunes ne peut se concevoir en dehors de la réalité politique, économique et sociale faite aux salariés de ce pays. En disant cela, nous mesurons combien la lucidité de cette jeunesse est réconfortante face à un gouvernement qui fait le choix de la répression au détriment de la concertation.

Pour aller à l'essentiel nous ne souhaitons pas que le rapprochement idéologique et dogmatique souhaité par le MEDEF et le gouvernement trouve sa concrétisation au sein de la future Agence de la Valorisation de la

Recherche Universitaire en Limousin. Le terme compétitivité est d'ailleurs omniprésent dans le corps du texte soumis à notre examen. Nos craintes pourraient être injustifiées, mais dès lors pourquoi la composition du Conseil d'Administration n'intègre que le monde de l'entreprise et les consulaires et que ne figurent pas les représentants des étudiants, des enseignants et des organisations syndicales.

A propos du volet ferroviaire et de l'aménagement du territoire

Le développement des liaisons transversales doit relever de la politique nationale donc des responsabilités de l'Etat qui doit donner à la SNCF les moyens financiers et matériels pour assumer ses missions de Service Public.

La cohérence territoriale, l'égalité d'accès et de traitement ne peuvent se décliner au grès des budgets régionaux transférés et des régions traversées. Il était temps que la contractualisation entre les divers partenaires aboutisse sur Bordeaux/Lyon car depuis la rupture unilatérale de la convention de la SNCF, la situation devenait critique.

La réduction du temps de parcours associée à une offre matérielle plus adaptée à la configuration de la transversale Bordeaux/Limoges/Lyon/Genève, sera de nature à mieux répondre à l'exigence des populations.

Il reste cependant beaucoup à faire pour gagner du temps, car dois-je le rappeler Lyon n'est qu'à 400 km de Limoges..., comme Paris d'ailleurs. C'est pour cela que nous demandons l'inscription de cette ligne transversale dans le Schéma Européen à Grande Vitesse, ce qui donnerait de la crédibilité à l'électrification de la partie Limoges/Guéret. Cette ligne pourrait d'ailleurs, dans un contexte de saturation réelle des sillons Atlantique et Rhône Alpes, devenir un itinéraire alternatif fret et voyageurs.

Après ce premier pas, il convient de redéfinir une offre de nuit qui permettrait de repartir de Lyon en soirée et donner de la consistance à la desserte de bout en bout. Le développement durable passe évidemment par plus de ferroviaire n'oublions pas non plus l'autre transversale Bordeaux-Lyon par Brive et Clermont.

Sur l'activité TER:

Nous rappelons qu'il est nécessaire d'examiner le bilan de l'année A -1 dans le premier semestre de l'année en cours, afin de travailler à la cohérence et au développement de l'offre TER en complément des axes VFE (grandes lignes) et des besoins de dessertes qui s'expriment dans les territoires (rabattement et complémentarité des modes). Ce bilan doit être fait au sein du groupe régional transport. Le CESR doit naturellement être destinataire de ce document dans

les délais, puisque la SNCF a produit les données conformément à la convention.

Nous souhaitons aussi rappeler à l'Exécutif qu'il convient de mettre en place les Comités de Lignes sur Limoges/Angoulême et Limoges/Poitiers comme convenu. Sur ce dernier, enfin une bonne nouvelle, puisque j'ai reçu la convocation pour le 18 décembre prochain.

Sur le bilan à mi-parcours de la convention décennale, notons la confirmation des progressions opérées tant sur les recettes que sur les trafics. Ces éléments valident notre demande récurrente d'un vrai plan de développement.

Le litige sur les charges des 3 derniers exercices ayant trouvé un dénouement heureux, il est nécessaire de travailler dans un élan de confiance réciproque entre la SNCF et la Région sans oublier RFF (propriétaire de l'infrastructure).

Notons avec regret que les malus pour circulation non conformes de la part de la SNCF prennent des proportions croissantes. C'est dire si les contraintes budgétaires liées aux choix de l'entreprise, avec sa gestion par activité, s'accommodent mal de la volonté de développement affichée par l'Exécutif, les partenaires sociaux et les populations.

Le dernier point aura trait à la modification du périmètre régional conventionné avec l'intégration des circulations TER Limoges/Guéret et Limoges/Périgueux.

Il s'agit là d'un changement de règle du jeu qui impose une remise à niveau financière dans le cadre de la dotation annuelle de l'Etat. Il ne faudrait pas que la SNCF avec la complicité évidente du Gouvernement se défausse de ses responsabilités en matière de Service Public en laissant aux régions le soin de décider du droit de vie ou de mort des liaisons jugées non rentables.

Compte tenu de ces appréciations, des débats intéressants en commissions, de l'ouverture qui semble prévaloir en cette nouvelle mandature, nous voterons l'avis.

**Intervention de Mme Véronique SALAVIALE,
représentant le Comité Régional CGT Limousin**

L'exécutif nous soumet un partenariat Région –CRAM, soulignant à juste titre l'urgence de prendre en compte la santé au Travail.

Les statistiques nationales sur les accidents du travail et les maladies professionnelles soulignent actuellement notre retard en matière de prévention. Prendre la mesure de cette situation nécessite de réaffirmer la responsabilité de l'employeur dans la santé et la sécurité des salariés.

Dès lors, la question se pose de la place et du rôle dévolus aux représentants des salariés.

Se pose également la nécessité de former les futurs salariés.

L'éducation à la santé et la prévention des risques professionnels est un incontournable dans la formation professionnelle initiale. Le fait que l'enseignement soit facultatif est une preuve supplémentaire de l'indigence de la prévention dans notre pays – alors que les jeunes salariés de moins de 25 ans sont les plus exposés en matière d'accident du travail.

Nous proposons que la commission compétente s'empare de cette problématique.

